N° 244. Vendredi 13 Octobre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — Payable
» la province - 8 — d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1,50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, JEUDI 12 OCTOBRE.

Revue Politique.

L'Allemagne, principalement Vienne et Berlin, continue d'entretenir cette lutte intérieure qui fait trembler pour l'empire. A aucune époque l'histoire n'a présenté un ensemble de faits comme ceux dont nous avons été témoins depuis le mois de mars dernier. On dirait qu'un mot d'ordre a dirigé les mouvements insurrectionnels dans ces deux capitales, où tous les éléments de l'anarchie paraissent s'être déchaînés contre la société, et c'est au même moment où l'on assassine les hommes les plus honorables de l'Allemagne, que les députés de la gauche à Berlin crient à l'injustice de ce qu'on n'a pas encore amnistié les faiseurs de barricades à Cologne et tous les autres meurtriers politiques. Cette tactique pour rendre les gouvernements impopulaires aux yeux du peuple ne leur a que trop souvent réussi. Malheureusement, chaque fois qu'il s'agit d'opérer un plan d'attaque il y a connivence entre Vienne et Berlin, où l'approche de l'hiver inspire de vives inquiétudes : car, excitées constamment et par la presse française et par la presse démagogique allemande, ces hordes vagabondes, ayant perdu tout goût pour le travail, ne connaissent plus d'autres moyens de pourvoir à leur existence que par le pillage et le meurtre.

Les derniers événements de Vienne sont d'autant plus déplorables qu'ils exercent une influence fâcheuse sur la question italienne et sur celle de la Hongrie. Le gouvernement, voulant mettre un terme à la guerre civile qui dévaste ce beau pays, se voit arrêté dans ses projets par une poignée d'assassins qui craignent le retour de l'ordre; car l'ordre est incompatible avec l'exécution de leurs funestes plans. Mais ceux qui inquiètent aujourd'hui la société en Allemagne ne sont point des hommes appartenant à un parti politique quelconque. On en a eu la preuve à Francfort et partout où des troubles graves ont éclaté dans les derniers deux mois. On doit s'attendre à pire encore si la bourgeoisie ne prend sérieusement la résolution de prêter main forte aux gouvernements et de purger la société de ces bandes sanguinaires qui la menacent constamment.

Dans toute l'Allemagne des assemblées constituantes sont réunies depuis six mois; mais, à quelques rares exceptions près, aucune d'elles ne s'occupe réellement de la constitution ; les séances se passent en interpellations interminables qui sont autant de pièges tendus au gouvernement; et, avant que celui-ci ait eu le temps de s'orienter dans les affaires publiques, il doit déjà faire place à des successeurs qui ont le même sort. Mais qui en est la dupe? les nations! les affaires sont mal administrées, le commerce et l'industrie sont partout en stagnation, l'étranger leur retire sa confiance et les emprunts forcés restent l'unique moyen d'assurer la marche de l'administration. Quoi de plus triste pour une nation que de regretter un jour d'avoir cherché à s'émanciper ! c'est ce qui arrivera cependant si, ainsi que nous venons de le dire, la société ne cherche pas, par tous les moyens dont elle dispose, à rendre à l'Allemagne sa sécurité d'autrefois.

Nous avons aujourd'hui des nouvelles de Vienne, en date du 8. La nuit s'était tranquillement passée. La plus grande consternation régnait dans la ville par suite du départ de l'empereur. Les journaux que nous avons reçus aujourd hui ne font que confirmer les nouvelles d'hier et ne nous apprennent aucun fait nouveau.

Le Danemarck vient de faire un pas en avant pour la solution de la question du Schleswig. La *Gazette des Postes* de Francfort annonce que M. Camphausen, plénipotentiaire de Prusse près le pouvoir central, a informé le ministère de l'empire que le chambellan de Reetz, qui a été envoyé par le Danemarck à Berlin, y a fait, au nom de son gouvernement, une déclaration de la teneur suivante : « Que le gouvernement provisoire des deux duchés sera choisi parmi les personnes indiquées sur la liste communiquée par le plénipotentiaire du pouvoir central, M. Maximilien de Gagern, et conformément au paragraphe y relatif dans la convention de l'armistice. »

Par cette communication, dit la feuille de Francfort, se trouvent ainsi complètement réfutés les bruits malveillants répandus par les feuilles locales et suivant lesquelles on aurait ajouté foi à des assurances mal fondées, données par le gouvernement prussien.

L'Assemblée nationale de France a suspendu avant-hier la discussion de la constitution, pour examiner le projet de création de bons hypothécaires présenté par M. Turk, pour fonder le crédit foncier et venir en aide à l'agriculture. La séance tout entière s'est résumée en un discours très remarquable de M. Thiers contre le projet. Ce discours a produit un effet immense, et il n'y a que M. Thiers, en effet, pour répandre l'intérêt le plus vif sur les matières les plus arides. Quoiqu'aucun vote ne soit intervenu avant-hier, on peut affirmer, d'avance, sans témérité, que les bons hypothécaires ne se relèveront pas des coups meurtriers que l'orateur leur a portés. Seulement, il serait à désirer que M. Thiers ne se contentât pas de critiquer avec une si formidable supériorité les expédients qu'on propose pour venir en aide à l'agriculture, et qu'il proposât à son tour quelque chose, car le mal est grave, et le remède est urgent.

Tout ce qui se passe à Paris depuis quelques jours, la confusion qui existe dans le pouvoir, l'incertitude et l'indécision qui régnent parmi les hommes qui sont en apparence maîtres de la situation, les symptômes graves qui se produisent non seulement à Paris, mais dans le reste de la France, tout démontre d'une façon trop évidente que la France malheureusement vit dans le provisoire et qu'elle marche vers l'inconnu.

Paris est calme à la surface, et pourtant on n'ose compter sur ce calme. Le sentiment général de ceux qui connaissent bien cette ville unique entre toutes les villes du monde, est qu'il se prépare quelque chose et qu'on est à la veille d'un grand changement. Ce qui est certain, c'est que le règne des républicains de la veille, des hommes du *National* et en partie de ceux de la *Réforme* va finir. En voulant se poser en parti gouvernemental exclusif, du socialisme d'une part, et de la bourgeoisie libérale et conservatrice de l'autre, les républicains de la veille ont dévoilé avec leurs incroyables prétentions une faiblesse fabuleusement honteuse.

Ils doivent disparaître de la scène politique, et fasse que ce soit sans espoir d'y revenir jamais. Le pouvoir remontera plus haut ou descendra plus bas, mais il ne restera pas à leur portée; ils auront été les Girondins moins le talent, les Feuillants moins la vertu, de la révolution de 1848.

La révolution de février n'a désormais pour représentants que les socialistes, dont les instincts, plus encore que les doctrines, correspondent aux souffrances des masses. Les socialistes sont l'opposition à la société actuelle; ils n'ont pas de doctrines arrêtées, et voilà pourquoi ils ne peuvent pas devenir gouvernement. Mais l'opposition ne fut jamais tenue d'avoir un système : son rôle est de critiquer et de contredire tout, comme le rôle du parti conservateur est d'organiser et de gouverner. On voit bien dans l'Assemblée nationale de France une opposition socialiste et démocrate, mais on y cherche vainement le parti gouvernemental : les démolisseurs ne manquent pas, mais où sont donc les architectes?

Pendant que les ambitieux font leurs dispositions, les démocrates journalistes ne s'endorment pas. On donne comme certain qu'une puissante association est en train de se former à Paris avec l'adhésion et le concours de soixante représentants du peuple siégeant à la Montagne. Cette association aura pour titre : *Solidarité républicaine contre le rétablissement de la royauté.* La cotisation sera de six francs par an. On compte qu'elle réunira facilement 25,000 adhérents dans Paris et étendra promptement ses ramifications sur toute la France et probablement aussi à l'étranger.

Nous ne disons rien des bruits de modifications ministérielles ni des résolutions que l'on dit arrêtées par le gouvernement et les diverses réunions parlementaires, relativement à la question de la présidence. La situation reste toujours assez obscure. Mais on pense généralement que l'on tombera d'accord pour procéder à l'élection du président après le vote de la constitution, c'est-à-dire dans le courant du moins prochain.

Nous avons annoncé hier que la Première Chambre des Etats-Généraux a adhéré aux douze projets de loi relatifs à la Loi-Fondamentale. Voici le résultat des votes sur ces projets de loi :

	Pour.	Contre.
I. Du royaume et de ses habitants.	20	6.
II. Du Roi	19	7.
III. Des Etats-Généraux	17	9.
IV. Des Etats-Provinciaux et conseils communaux	24	2.
V. De la justice.	25	1.
VI. Du culte.	21	5.
VII. Des finances	26	0.
VIII. De la défense du royaume	26	0.
IX. *Waterstaat.*	25	1.
X. De l'enseignement et de l'administration de bienfaisance.	22	4.
XI. Des changements, etc.	26	0.
XII. Articles additionnels.	17	9.

— On apprend que c'est samedi prochain qu'aura lieu la clôture de la session législative de 1847—1848.

— Par une résolution du ministre des finances *ad interim* du 20 septembre dernier, les directeurs d'arrondissement sont informés que l'encre d'imprimerie doit, à son importation dans le pays, être rangée dans la catégorie des articles *couleurs broyées dans l'huile*, soumis à un droit d'entrée de 6 pour cent.

— Une lettre particulière de Batavia du 8 août, publiée par l'*Amsterdamsche Courant*, contient entr'autres la nouvelle suivante :

La plus parfaite tranquillité continue de régner dans toute l'île de Java; cependant, l'armée coloniale sera renforcée de 2,000 hommes de troupes indigènes. On est occupé en ce moment à faire construire de nouvelles casernes pour loger ces troupes, on élève aussi des batteries près de Batavia. Le vieux fort situé entre Weltevreden et Buitenzorg recevra une garnison assez considérable, les fossés sont rendus plus profondes, et les remparts réparés. En un mot on se prépare contre toutes les éventualités.

La petite garnison de 100 hommes qui se trouve dans le fort de Béliling à Bali n'est pas inquiétée; la population qui demeurait dans les environs s'est rendue dans l'intérieur du pays. La garnison reçoit tout ce dont elle a besoin de Java.

CURAÇAO, 5 AOUT. — Le brick royal *de Meermin* est parti d'ici le 27 juillet, se rendant à Surinam. Le schooner vénézuélien l'*Emalia* a été pris par la flottille de Paez qui bloque en ce moment Maracaïbo. Les 9 passagers qu'il avait à bord sont arrivés ici.

— Voici quelques détails sur le soulèvement des noirs à St-Eustache: Les noirs arrivèrent tous des plantations et se rendirent devant la maison du gouverneur, M. de Veer, et réclamèrent leur liberté que le Roi avait accordée depuis longtemps. M. de Veer leur répondit qu'il n'avait aucune connaissance de cet arrêté royal, et qu'il lui était par conséquent impossible de satisfaire à leur demande, et il leur conseilla de se rendre paisiblement aux plantations. Voyant que les noirs n'étaient pas disposés à l'écouter, il appela la garde communale sous les armes. Après plusieurs sommations, on fut obligé de faire feu sur les émeutiers qui s'enfuirent, se portèrent sur une montagne et de là jetèrent des pierres et des blocs de rocher détachés sur les blancs. On se vit donc obligé de prendre d'assaut cette montagne, ce qui fut aussi effectué par 35 gardes communaux. Plusieurs noirs ont été tués; une femme européenne a été atteinte d'une balle. On a extrait la balle, et la vie de cette femme est hors de danger.

— Dans les colonies danoises, les îles de St-Thomas et de Ste-Croix, il y a eu un soulèvement général des noirs. Le gouvernement s'est vu obligé de faire publier immédiatement une ordonnance par laquelle les noirs sont déclarés libres.

LE NATIONAL ET LA HONGRIE.

L'*Assemblée nationale*, journal de Paris, publie l'article suivant :

« Nous ne nous étonnerions pas de voir un de ces jours le *National* allonger son titre, et s'appeler le *National hongrois*. Quelle passion pour la Hongrie ! il ne se passe pas un jour sans qu'il consacre quelqu'une de ses colonnes à cette contrée. Les Moldo-Valaques peuvent seuls prétendre à partager avec les Magyares les bonnes grâces du *National*; entre les deux, son cœur balance. Mais, cependant, les Magyares finissent par l'emporter. Les yeux tournés vers la *Gazette de Breslau*, le journal de la veille y découvre sans cesse de nouveaux motifs d'espérer le triomphe de ses amis de Bude et de Pesth. Pourquoi cet excès de sollicitude? C'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer.

Il faut apparemment que le succès des démocrates de la Hongrie soit regardé comme bien important pour l'affermissement du pouvoir entre les mains des amis du *National* à Paris, et qu'il y ait entre les deux causes un de ces liens mystérieux qui échappent à l'œil du vulgaire. Le projet arrêté un moment d'envoyer M. Pascal Duprat à Pesth se rattachait sans doute à quelque haute combinaison au-dessus de notre portée. Permis d'ailleurs au *National* de compter que la cohue démagogique dont dispose M. Kossuth mettra en fuite les *régiments-frontières* de Jellachich, une des plus admirables troupes de l'Europe. Il ne nous arrivera pas de vouloir éclaircir une question si ridiculement embrouillée. Les événements la résoudront prochainement pour nous, et la rendront claire pour tout le monde.

S'il nous était aussi permis de donner des conseils au *National*, nous l'engagerions à ne pas trop se laisser aller aux espérances que lui font concevoir ses correspondants de Bucharest. L'insurrection qu'ils lui annoncent par la lettre qu'il publie aujourd'hui peut bien avoir eu lieu; mais voici ce que nous lisons dans le *Journal de Constantinople* du 24 septembre, reçu aujourd'hui à Paris :

« Trente mille hommes de troupes turques se trouvent réunis sur l'extrême frontière moldo-valaque, sous le commandement d'Omer pacha. Ce corps d'armée, ainsi placé, se trouve entre la Valachie et les troupes russes, et est à même, par sa position, de couper le chemin des montagnes aux insurgés qui pourraient en faire le foyer de la révolte, dans le cas peu probable où le parti exalté réussirait à faire prendre les armes aux défenseurs du programme de la révolution. »

Mais pourquoi ces encouragements perpétuels à l'insurrection des provinces moldo-valaques ? Est-ce une question d'amour-propre? Le *National* tient il absolument à trouver une insurrection en Orient? Est-ce un emploi qu'on cherche pour les professeurs de barricades, dont l'industrie n'a plus cours à Naples et dans les autres capitales?

Mais, mon Dieu ! des revers bien plus certains les attendent au-delà du Danube. Quels sont donc les *fous* qui se figurent pouvoir s'installer en maîtres dans la Valachie et la Moldavie? Passe encore s'ils n'avaient devant eux que la puissance ottomane. Celle-ci est habituée aux échecs. Mais la Russie ! En vérité, les hommes qui pensent l'intimider et la faire reculer au moyen de soulèvements populaires, ne méritent pas que l'on discute avec eux.

Si les provinces moldo-valaques étaient poussées à une insurrection par quelques hommes non moins coupables qu'insensés, elles ne recueilleraient de leur tentative que cette longue suite de désastres que la guerre traîne toujours après elle.

Aucune puissance européenne ne leur prêterait son appui, parce qu'indépendamment de l'impossibilité matérielle, une intervention ne saurait se justifier par les traités. Ceux qui ont réglé le sort des provinces moldo-valaques sont particuliers à la Porte-Ottomane et à la Russie. »

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui de Vienne confirment les déplorables événements que nous avons fait connaître hier. Nous ajouterons seulement aujourd'hui que toute la capitale ne forme pour ainsi dire qu'une seule barricade ; c'est le peuple qui s'était emparé de quatre canons, qui a attaqué l'arsenal et y a mis le feu. L'empereur, en quittant Schönbrunn, a adressé au peuple viennois un manifeste dans lequel S. M. se plaint amèrement des excès qu'on vient de commettre. Ce manifeste devait être contresigné par le ministre Kraus; mais celui-ci a refusé sa signature.

La diète a résolu que les ministres Doblhoff, Kraus et Hornbostel doivent se charger des affaires publiques et de la formation d'un nouveau cabinet.

Le nombre des victimes de cette sanglante collision n'est pas encore connu officiellement ; mais le chiffre de ceux qui se trouvent dans les hôpitaux s'élève à 160.

Le 8 octobre, la ville était tranquille. On ne savait pas quelle

direction l'empereur avait prise; les uns croient qu'il s'est rendu à Prague, les autres à Linz.

L'heure avancée à laquelle les journaux allemands nous parviennent nous forcent d'ajourner à demain les détails.

— On a des nouvelles de Pesth du 4 octobre 1 heure et demie de l'après-midi.

Un courrier arrivé du théâtre de la guerre a apporté la nouvelle de la défaite de l'armée croate près de Stuhlweisenburg.

(FRANCFORT, 10 OCTOBRE. — 94e *séance de l'Assemblée nationale.*)

Dans la séance de ce jour, une protestation signée par environ 60 membres de la gauche et dirigée contre la loi votée hier a été lue par M. Zimmermann de Stuttgard. D'après cette protestation, la loi en question violerait les droits du peuple conquis par la révolution de mars, notamment le droit d'association et la liberté de la presse; elle porterait atteinte à la dignité de la représentation nationale, en violant, en faveur de ses membres. le principe de l'égalité devant la loi.

Une autre fraction de l'Assemblée, représentée par M. Fetzer, a donné acte de son opposition à la loi en question par des motifs à-peu-près semblables. M. Eisenmann, enfin, au nom d'un certain nombre de ses amis, déclare qu'ils renoncent à toute protection autre que celle que la loi commune accorde à tout citoyen.

M. de Vincke se prononce contre l'admission de la protestation du côté gauche, qui lui semble porter atteinte aux usages parlementaires et au respect dû aux décisions de l'assemblée nationale. Il propose le renvoi de ce document à une commission qui aura à examiner les moyens de mettre un terme à des procédés qu'il qualifie d'intolérables.

MM. Vigard et Vogt, de leur côté, protestent avec force contre la doctrine émise par M. de Vincke. La proposition de ce dernier n'est pas déclarée urgente; son auteur se décide à la retirer.

M. Fuchs, rapporteur de la commission des pétitions, présente un rapport sur une pétition de plusieurs citoyens saxons concernant le réglement des successions en Hollande et dans les colonies hollandaises. Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Bernhardi, Eisenstuck et le ministre de la justice, M. R. Mohl, la pétition est renvoyée au ministre des affaires étrangères.

Par suite d'une interpellation de M. Fuchs, le comité législatif annonce par l'organe de son rapporteur, M. Breuning, que le rapport sur la législation commerciale de l'Allemagne sera présenté dans le plus bref delai. M. Beda Weber annonce une interpellation par rapport à des changements administratifs dans le Tyrol italien, dont la séparation de la partie allemande du Tyrol aurait été, à ce qu'on assure, décidée par le gouvernement autrichien.

M. de Schmerling, ministre de l'empire pour les affaires intérieures, renvoie à vendredi prochain la réponse à l'interpellation de M. Weber.

On passe à la discussion des droits fondamentaux. L'article 30 est conçu en ces termes, « Les impôts, tant pour compte de l'état que des communes, seront réglés de manière à faire cesser tout privilége en faveur de certaines classes de citoyens ou de certaines propriétés. »

La discussion de cet article, auquel se rattachent plusieurs amendements ayant rapport à la question des impôts, à l'organisation du travail, etc., est renvoyée après celle du chapitre VIII.

On passe à la discussion de l'article 31 : Tous les fiefs seront abolis ; le mode d'abolition sera déterminé par la législature des différens états », et 32 : L'augmentation des propriétés fidéicommissaires déjà existantes, ainsi que l'établissement de nouvelles, est défendu. Les propriétés fidéicommissaires déjà existantes seront supprimées ou changées par suite d'arrangements de famille. »

Un grand nombre d'orateurs sont incrits; l'assemblée entend successivement MM. M. Mohl, Mölling, Lette, de Bally, Langerfeld, Wedekind, comte de Schwérin, Löwe, de Colbe; la discussion est fermée, sauf le résumé du rapporteur, qui est renvoyé à la prochaine séance, ainsi que le vote sur les deux articles en question.

L'article 33: « La peine de la confiscation des biens est abolie » est adopté sans discussion et à l'unanimité des voix.

On passe ensuite au chapitre VIII. L'article 34 porte : « Toute justice s'exerce au nom de l'état; il n'y aura point de justice patrimoniale. »

L'article 35 est ainsi conçu: « Il n'y aura point de juridictions privilégiées pour certaines personnes ou propriétés. »

L'assemblée décide qu'elle votera sans discussion sur les deux articles que nous venons de citer. Le vote est renvoyé à la prochaine séance (jeudi, 12 octobre).

— La feuille officielle de la ville libre de Francfort, annonce dans son numéro d'aujourd'hui, que, par suite des circonstances politiques actuelles, la solennité ecclésiastique et militaire du 18 octobre ne sera pas célébrée.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

LONDRES, 9 OCTOBRE. — Les journaux anglais de lundi nous apportent le verdict du jury dans l'affaire de Smith O'Brien. L'accusé a été déclaré coupable sur tous les chefs constituant le crime de haute trahison.

Le jury a été unanime pour recommander le condamné a la clémence du gouvernement, son opinion étant que « pour plusieurs motifs sa vie doit être épargnée. »

L'auditoire entier était en proie à la plus vive émotion ; Smith O'Brien paraissait impassible. Le chef du jury a eu à peine la force de prononcer le mot fatal *guitly* (coupable), tant il était vivement impressionné, et le greffier a dû donner lecture à sa place de la recommandation à merci.

La condamnation de M. Smith O'Brien ne sera prononcée qu'à l'issue du procès de tous les individus accusés comme lui de haute trahison.

— Le *Morning-Herald*, après avoir dit qu'il sait de bonne source que les hostilités vont être reprises en Italie, ajoute que le roi de Sardaigne a envoyé en Angleterre des agents pour acheter 100,000 fusils à percussion, et que s'ils ne peuvent obtenir cette quantité à Birmingham, lord Palmerston a promis de leur fournir ce qui leur manquera.

— On assure que le bureau de l'artillerie va être réuni aux Horse-Guards.

— Lord John Russell est de retour à Londres.

— L'escadre sons les ordres de sir Charles Napier, qui était restée à l'ancre dans le port de Cork, est arrivée hier en rade de Spithead.

— La Société royale agricole a tenu vendredi un grand meeting pour convenir d'une adresse de remercîments au sultan pour l'envoi d'une somme de 1,000 livres destinée au soulagement des pauvres d'Irlande pendant la dernière famine.

— Plusieurs nouveaux cas de choléra ont été constatés à Londres, mais on les a tenus secrets. C'est, paraît-il, dans les environs des docks, c'est-à-dire sur les bords de la Tamise, que le fléau a commencé à sévir. Le choléra a paru aussi à Woolwich, où il a fait trois victimes parmi les condamnés à bord d'un ponton.

— Les journaux nous apportent la nouvelle de la mort du comte de Carlisle, père de lord Morpeth, un des membres importants du parti whig et ancien ministre des eaux et forêts. Le décès du comte de Carlisle pourra avoir des conséquences importantes. Lord Morpeth représentait le *West-Riding* du comté d'York, district qui, réunissant une nombreuse population agricole et de grands établissements manufacturiers, a de tout temps été considéré comme résumant parfaitement l'opinion publique du moment.

L'élection de lord Brougham dans ce comté en 1830, fut une des causes de l'adoption du bill de réforme, et l'élection de lord Morpeth en 1845 fut considérée comme la preuve que les lois des céréales devaient être abolies. Il est probable qu'un remaniement du cabinet aura lieu par suite de l'élévation de lord Morpeth à la pairie, et déjà la question de savoir s'il y aura coalition entre les whigs et une partie des partisans de sir Robert Peel est à l'ordre du jour et s'agite sérieusement.

NOUVELLES DE LA PLATA.

RUPTURE AVEC L'ANGLETERRE. — REFUS D'EXEQUATUR AU CONSUL ANGLAIS.

Par Rio-Janeiro, nous recevons le *Courrier de la Plata*, journal de Montevideo, jusqu'à la date du 22 juillet. Nous sommes en mesure de résumer et de rectifier les nouvelles qui nous sont parvenues, depuis quelque temps, de ces parages, avec plus ou moins de régularité.

Il n'est plus douteux que M. Hood n'a pas été reçu en qualité de consul d'Angleterre à Buenos-Ayres. Le gouvernement argentin a trouvé par trop cavalier, de la part du ministère anglais, l'envoi d'un agent diplomatique sans autre forme de procès, après deux ans de blocus des ports de la république, après la violation de son territoire et l'attaque à main armée de ses citoyens. Encore fallait-il un arrangement, un traité qui effaçât ce passé.

Toutefois, ce traité ne paraît pas de facile négociation si les conditions du général Rosas sont celles que nous trouvons dans le *Courrier de la Plata* du 22 juillet: « 1° Restitution dans le port de Buénos-Ayres, des bâtiments argentins dans le même état où ils ont été pris le 2 août 1845, par l'escadre franco-anglaise. — 2° Restitution au gouvernement argentin de l'île Martin-Garcia dans le même état où elle a été prise. — 3° Reconnaissance de son droit exclusif de régler la navigation, non pas seulement des fleuves et rivières qui traversent le territoire argentin, mais encore de ceux qui lui sont communs avec le territoire oriental. — 4° Paiement d'une indemnité de *cinquante millions* par la France et l'Angleterre à laquelle a droit la confédération argentine pour torts et préjudices qu'on lui a fait éprouver au combat d'Obligado, et pendant la durée du blocus de Buénos-Ayres. — 5° Salut de 21 coups de canon au pavillon argentin, par chacune des deux escadres.

Le même journal dit qu'il n'y aura aucune communication officielle ni aucun agent admis à Buénos-Ayres, sans que préalablement, la France et l'Angleterre aient accepté ces bases et pris l'engagement officiel de les exécuter.

Si les deux gouvernements refusent de se soumettre à ces conditions, dans le plus bref délai, le gouvernement argentin renouvellera son décret de 1845, qui interdit toute communication entre Buénos-Ayres et les bâtiments de guerre des deux nations. Les représailles ne se borneraient même pas là ; cette prohibition s'étendrait à tous les navires marchands français et anglais.

Si tel est l'état des choses, il ne faut pas s'étonner de la réception faite au consul, M. Hood, qui a été forcé pour partir de Buénos-Ayres, malgré la résistance qu'il y a opposée, de prendre un passeport où il est dit : Ce passeport a été délivré à M. Hood *se qualifiant* consul de S. M. britannique.

Le 21 juillet, M. Hood était de retour à Montevideo sur la corvette à vapeur *Harpy*.

La corvette l'*Expéditive* et le brick le *Pandour* ne font plus partie de la station de Montevideo; ces deux bâtiments reviennent en France.

Le 17 Juillet, à deux heures du matin, une échauffourée sans résultat a eu lieu à Montevideo. Déjà les conjurés qui voulaient le renversement du ministère actuel, s'étaient emparés de l'hôtel de la police, lorsque la force armée intervint.

Le général don Henrique Martinez; les commandants don Juan P. Rebollo, don José Mora, et quelques officiers qui paraissent compromis dans cette émeute, ont été arrêtés, et on a immédiatement instruit leur procès. Le colonel don Bernardo Dupuy s'est enfui. Le lieutenant Ramirez a opposé de la résistance à la force armée chargée de l'arrêter, et il a été tué immédiatement.

Des combats de tirailleurs ont lieu sans cesse aux avant-postes de Montevideo, entre les assiégés et les troupes d'Oribe qui occupent le Cerrito. Le 19 juillet, une forte guerilla s'est engagée jusqu'au centre des lignes, et le lieutenant Ollaberri, lieutenant au régiment basque, frappé d'une balle au cœur, a été tué.

C'est l'île et non la ville d'Apippé, située sur le Parana, que les soldats du Paraguay ont occupée, en chassant les habitants de Corrientes qui étaient venus s'y établir. La république argentine se dit propriétaire de l'île, et l'on attendait les ordres du général Rosas pour la reprendre.

Non-seulement, dit le *Courrier de la Plata*, du 10 juillet, nos agents ont levé le blocus de Buénos-Ayres, mais encore les ports orientaux occupés par Oribe, bien qu'étant déclarés en état de blocus rigoureux, par une circulaire qui date déjà d'un mois, émanée du consul de France, ne sont pas encore bloqués. Ainsi, Maldonado, le principal port des assiégeants, est entièrement libre, de même que la côte depuis Colonia jusqu'à Sarandi.

NOUVELLES DE GRÈCE.

Nous trouvons dans une correspondance adressée à *la Presse* les nouvelles suivantes :

ATHÈNES, 27 SEPTEMBRE. — Le ministère vient de faire un petit coup d'état pour sortir de la situation de crise où il se trouvait, par suite de l'opposition que lui faisait la chambre élective. Après avoir mis la royauté dans l'alternative de proroger les chambres ou de former un autre ministère (chose facile en Grèce, où tout le monde se croit apte à devenir ministre), il lui a ensuite en quelque sorte forcé la main par un moyen assez singulier, en engageant ses amis députés et les adversaires de l'ancien ministre Riga, qui se trouve maintenant à la tête du parti anti-ministériel, à ne point se rendre aux séances de la chambre; de sorte que le nombre de députés voulu par la loi, pour qu'il puisse y avoir délibération valable, n'étant jamais atteint, force fut donc de renvoyer chacun chez soi par une ordonnance royale, qui pourrait bien contenir en revers une rancune.

Ainsi, il est possible que le ministère, tel qu'il est composé, se soutienne jusqu'à la nouvelle session qui doit commencer le 1er novembre, à moins qu'il ne manœuvre assez habilement pour obtenir une nouvelle prorogation, qui ne pourra aller au delà de quarante jours, de sorte qu'on peut croire à l'existence du pouvoir actuel jusqu'au 10 décembre, époque à laquelle il sera, sans doute, obligé de faire place à d'autres remplaçants, devant l'opposition de la chambre, qui reviendra, certes, encore plus compacte et plus décidée pour lui barrer le chemin, à moins cependant qu'il n'obtienne la dissolution de la chambre, et que, se chargeant de pétrir la matière élective, il n'en forme une autre à sa convenance.

Du reste, le pays vivote et les brigands s'en donnent à cœur joie, d'abord aux frontières et même à deux heures de la capitale; en voici la preuve : Une bande de ces braves gens ayant à leur tête un chef hardi et même poli pour un brigand, nommé Tasso, et qui, depuis un mois, rôdait de préférence dans les environs des propriétés du consul de France, pendant qu'il séjournait à sa campagne, sans pourtant l'inquiéter, probablement par souvenir du bien qu'il en avait reçu lorsqu'autrefois il était capitaine de Coletti, mais qui aurait très bien inquiété ceux qui ne se méfiant point des guet-apens se seraient aventurés sur la route, vient aussi de faire son coup de maître.

» Trois habitants d'Athènes, parmi lesquels un négociant français, s'étaient éloignés d'Athènes en partie de chasse jusqu'auprès du Pentélique, sur la route qui conduit à Marathon. Arrivés près d'un puits où ils voulaient se reposer, ils se trouvèrent face à face avec la bande de Tasso, Tasso en tête. Après s'être informé si les chasseurs avaient fait bonne chasse, ils leur dirent qu'eux aussi attendaient du gibier: une famille anglaise qui devait aller à Marathon. Après une longue conversation qui n'annonçait rien d'hostile, ils enfermèrent cependant les trois chasseurs et un berger survenu à point pour faire les frais d'un repas, dans une petite chapelle voisine, et cela pendant six heures. Enfin, vers le soir, désespérant de tenir leur gibier à portée de leurs fusils, ils délivrèrent les prisonniers, les invitant à prendre leur part d'un agneau qu'ils firent rôtir devant eux, ne leur demandant pour écot que le peu d'argent qu'ils portaient sur eux, ayant soin de leur rendre la monnaie de cuivre dont, disaient-ils, ils pouvaient avoir besoin jusqu'à Athènes, et leurs montres, comme souvenir amical, leur promettant de les leur rendre s'ils y tenaient, moyennant toutefois leur valeur en argent que les chasseurs se gardèrent bien, je crois, de leur porter. Ils eurent même l'attention de les forcer à prendre les restes du repas, s'étant aperçus que l'émotion les avait empêchés de manger de bon appétit, et qu'ils pourraient être *pris* par la faim avant d'arriver à Athènes. Ils leur recommandèrent enfin de publier partout comment Tasso le brigand se conduisait. Il est de fait que bien des usuriers et des agioteurs n'en feraient certes pas autant, et qu'après avoir soufflé les intérêts et le capital au pauvre diable, s'inquiètent très peu ensuite s'il doit mourir de faim. Seulement, ceux-ci volent sous la protection de la loi, et les autres sont mis hors la loi, ce qui, à Athènes, ne tire pas à conséquence, grace à la vigilance de l'autorité compétente, qui a bien autre chose à penser.

Un nommé M. de Graindrecourt, employé au consulat de France, ami de M. Thouvenel, chargé d'affaires de la république, vient d'être condamné par les tribunaux d'Athènes à 35 jours de prison pour un guet-apens, pendant la nuit, envers un Français dont les opinions franchement républicaines sont un obstacle à bien des intrigues et des roueries. Les journaux d'Athènes, en enregistrant ce scandale, font des commentaires peu propres à soutenir la dignité de l'influence française et républicaine en Grèce.

NOUVELLES DE FRANCE.

PARIS, 10 OCTOBRE. — L'Assemblée nationale a suspendu aujourd'hui la discussion du projet de constituion pour s'occuper des différentes propositions relatives à l'établissement du crédit foncier, au moyen de l'émission de bons hypothècaires ayant cours forcé.

Cette mesure a été vivement combattue par M. Léon Faucher, et elle a surtout rencontré dans M. Thiers un terrible adversaire. Les bons hypothécaires ne se relèveront pas des coups meurtriers qu'il leur a portés.

Au début de la séance de ce jour de l'Assemblée nationale, M. Pierre Bonaparte est venu à son tour, avec un accent et des paroles beaucoup plus énergiques que l'accent et les paroles de son cousin dans la séance précédente, réclamer contre la qualification de prétendant et protester de sa fidélité à la république.

— Longtemps avant l'ouverture de la séance d'hier, les représentants étaient nombreux à la salle des conférences. M. le général Cavaignac, contrairement à son habitude, était au palais législatif avant l'entrée du président. Il était fort entouré. Il répétait à tous qu'il était résolu à demander à l'Assemblée de fixer la nomination du président au mois de novembre prochain.

Divers bruits de retraite ont couru. La *Patrie* croit savoir que tout projet à cet égard est ajourné.

— On a remarqué, à la séance de l'Assemblée nationale d'hier, que déjà M. Goudchaux, ministre des finances, avait momentanément quitté le banc du ministère, et qu'il avait marqué de son nom sa place au fond de la salle. M. Goudchaux ne cachait pas d'ailleurs son opinion sur la nécessité pour le ministère de se retirer devant le vote de samedi dernier. « Je n'ai fait que prendre les devants, » disait-il. Mais il paraît que derrière cette résolution du ministre des finances, les habiles du *National*, M. Marrast en tête, auraient monté une nouvelle intrigue dans laquelle ils espéraient entraîner de moins habiles qu'eux, ceux qui déjà une première fois, en février dernier, leur ont tiré les marrons du feu, l'ancien centre gauche en un mot.

Voici leur plan tel qu'on nous l'a révélé :

Le ministère proprement dit se retirerait tout entier; mais M. Cavaignac aurait et conserverait, avec la présidence du conseil, le pouvoir exécutif, et ce serait lui qui en cette qualité, chargerait M. Dufaure de composer un nouveau cabinet. Sous l'influence et le patronage de ce cabinet, dont on exploiterait la popularité naissante, M. Cavaignac serait présenté aux élections comme candidat avoué du gouvernement et de l'Assemblée nationale, et on espèrerait obtenir ainsi un nombre de voix suffisant au moins pour le faire figurer parmi les trois candidats sur lesquels doit choisir l'Assemblée, à défaut de majorité absolue.

On arriverait ainsi, par une voie détournée, à sauver du naufrage M. Cavaignac, qui, une fois président élu pour quatre ans, garderait où ne garderait pas le ministère centre gauche.

Tel serait le plan : reste a savoir si l'ambition du centre gauche l'aveuglera jusqu'à le faire accepter ce rôle de Raton, et, de plus jusqu'à le faire se charger de présenter sous son patronage au peuple français, comme candidat, l'homme qui a le plus hautement et le plus ostensiblement professé la négation du droit du peuple à nommer son chef.

Le pays aurait d'ailleurs à apprécier l'attitude d'un président du conseil qui resterait aux affaires quand son cabinet tout entier les quitterait devant un vote auquel il a lui-même participé. Il n'y a pas d'exemple d'une telle conduite dans les fastes ministériels; aussi devons-nous croire que M. Cavaignac lui-même ne se prêtera pas au rôle qu'on voudrait lui faire jouer en cette circonstance.

Ajoutons que demain ou après-demain le gouvernement demanderait à l'Assemblée de décider incontinent que dans le délai le plus bref, un mois, dit-on, il serait procédé à l'élection du président. On trouve la combinaison si excellente qu'on ne veut pas perdre un jour et qu'on veut faire nommer le président avant même que la constitution soit faite. (*l'Etoile.*)

— Le comité des finances a entendu hier M. le ministre des finances et M. Vavin, liquidateur de la liste civile de Louis-Philippe. Sur les conclusions du rapport de M. Berryer, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Jules Favre.

Il résulte des explications fournies par M. le ministre des finances, que les revenus de la liste civile, défalcation faite des charges, ne sont réellement que de 2 millions 500,000 francs, au lieu de 4 millions; que le chiffre de la totalité des dettes étant de 80 millions, et que les sommes versées au Trésor n'étant que de 600,000 francs, il faut pour payer les créanciers, recourir à un emprunt, en attendant l'aliénation des immeubles qui composent le domaine privé.

M. le ministre des finances a admis les conclusions du rapport, sauf quelques modifications de détail. Ce rapport maintient le séquestre mis sur les biens de la famille d'Orléans, il autorise l'Etat à hypothéquer et emprunter pour désintéresser les créanciers.

Le ministre des finances est autorisé à payer une pension aux membres de l'ex-famille royale.

MM. Grellet et Luneau ont soulevé une question touchant le droit du comité. La proposition de M. Jules Favre a pour but de confondre le domaine privé dans les biens de l'Etat ; le comité, dans leur opinion, ne peut avoir le droit de présenter un projet de décret qui a un but tout contraire. Ils pensent qu'il appartient au ministre des finances de présenter cette mesure.

Le comité a décidé, à une grande majorité, qu'il serait donné suite au projet présenté par M. Berryer, et il en a adopté les différents articles.

Après un débat animé, il a été résolu que l'urgence en serait demandée.

M. Berryer a déposé aujourd'hui son rapport à l'Assemblée.

—

L'abondance des matières nous avait forcé de différer la publication du compte-rendu de la séance du 8 octobre de l'Assemblée nationale.

Nous le donnons aujourd'hui à cause de l'importance des votes que ce compte-rendu fait connaître.

ASSEMBLÉE NATIONALE. Séance du 9 Octobre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de constitution.

On se rappelle qu'à la dernière séance l'Assemblée a décidé que l'élection du président aurait lieu par le suffrage universel.

M. *le president* donne lecture d'un article additionnel proposé par MM. Mortimer-Ternaux et Lacrosse. Il est ainsi conçu :

« Le président est élu au scrutin secret, par des assemblées électorales réunies aux chefs-lieux des départements, et composées de délégués cantonnaux, dans la proportion d'un délégué par deux mille habitants.

» Les délégués cantonnaux sont nommés dans la forme déterminée par l'art. 30 de la présente constitution.

» Ils ne pourront recevoir de mandat impératif.

» Ils toucheront la même indemnité de déplacement que les jurés. »

M. *Lacrosse* a la parole pour développer cette proposition, il en explique le mécanisme et soutient que le suffrage à deux degrés est le moyen le plus simple et le moins périlleux de recueillir et d'exprimer le vœu de la majorité des citoyens.

M. *Payer* combat l'amendement.

M. *Mortimer Ternaux* le soutient.

Le 1er § de l'amendement est mis aux voix et rejeté.

Les autres §§ ne sont pas mis aux voix.

Un amendement proposé par M. Paul Sevaistre est ainsi conçu :

« Art. 43. Sur une liste de dix candidats élus à la majorité relative par le suffrage universel, l'assemblée constituante ou législative nomme le président de la république à la majorité absolue des membres composant l'assemblée. »

Cet amendement, à peine appuyé, est mis aux voix et rejeté.

M. *Larabit* présente cet amendement :

« Le président est nommé par le suffrage direct et universel, au scrutin secret et à la majorité des deux tiers de votants (au lieu de la majorité absolue). »

Cet amendement est rejeté.

Un amendement de M. Turck, qui consiste à faire élire le président de la république à la majorité des électeurs inscrits sur les listes électorales, est également rejeté.

M. *le président* met aux voix la nouvelle rédaction de l'article 43, proposée par la commission, et dont voici le texte :

« Le président est nommé, au scrutin secret et à la majorité absolue des votants, par le suffrage direct de tous les électeurs des départements français et de l'Algérie. »

Le scrutin de division est demandé.

En voici le résultat :

Nombre des votants, 757; majorité absolue, 379; pour 627; contre, 130.

L'Assemblée a adopté.

M. *le président*. Quelques observations ayant été faites en ce qui concerne les colonies, il est bien entendu que si elles ne sont pas comprises dans l'article 43, c'est à cause de la distance.

« Art. 44. Les procès-verbaux des opérations électorales sont transmis immédiatement à l'Assemblée nationale, qui statue sans délai sur la validité de l'élection et proclame le président de la république.

» Si aucun candidat n'a obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés, ou si les conditions exigées par l'art. 42 ne sont pas remplies, l'Assemblée nationale élit le président de la république, à la majorité absolue et au scrutin secret, parmi les cinq candidats éligibles qui ont obtenu le plus de voix. »

Le paragraphe 1er est adopté sans discussion.

M. *Charamaule* propose de rédiger ainsi le paragraphe 2 :

« Si aucun des candidats n'a obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés, il sera procédé à un scrutin de balottage entre les deux candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix.

M. Hubert Delille combat l'amendement.

L'amendement de M. Charamaule est mis aux voix et rejeté.

M. Person propose d'exiger que, dans tous les cas, il soit nécessaire pour être élu d'avoir obtenu au moins trois millions de voix.

M. Vivien. La commission adopte le principe d'un minimum de voix, mais elle pense qu'il suffit de deux millions de voix.

Le paragraphe 2 de l'article 44 serait ainsi rédigé :

« Si aucun candidat n'a obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés et au moins deux millions de voix, ou si les conditions, etc. » Le reste comme au projet.

Le chiffre de trois millions est rejeté.

Le § 2 de l'art. 44, avec le minimum de deux millions, est adopté.

« Art. 42. Le président doit être né Français, âgé de trente ans au moins, et n'avoir jamais perdu la qualité de Français. »

M. *Bouzique* présente un amendement ainsi conçu :

« Ne peuvent être élus à la présidence :

» 1. Les parents ou alliés, jusqu'au sixième degré inclusivement, du président en exercice, ou d'un président antérieur dont les fonctions auraient cessé depuis moins de quatre années ;

» 2. Les membres des familles qui ont régné sur la France. »

Cet amendement, qui n'est pas appuyé, provoque à chaque mot une bruyante hilarité.

M. *Deville* présente un autre amendement ainsi conçu :

« Le président doit être né Français, âgé de 30 ans au moins, et n'avoir jamais perdu la qualité de Français. *La presidence ne pourra être conférée à aucun officier géneral, à aucun membre direct ou collateral des familles qui ont regne sur la France.* »

Les peuples émancipés, dit l'orateur, les nations récemment affranchies du joug ne doivent jamais se mettre sous l'autorité des officiers généraux. La liste des officiers généraux qui ont trahi les intérêts des peuples, est longue dans l'histoire. Celui-ci sous le titre de protecteur, celui-là sous celui de président, cet autre sous celui de premier consul, tous se sont assis sur des trônes, tous ont relevé, à leur profit, ceux que les peuples avaient brisés.

Le sabre, Napoléon l'a dit, et M. de Lamartine l'a répété il y a quelques jours, c'est la force matérielle, brutale, inintelligente ; le sabre s'émousse à force de frapper ; la liberté, l'honneur des citoyens, la liberté de la pensée et de la presse, sous le régime du sabre, il n'y en a plus ; il n'y a pas un citoyen qui soit sûr de son lendemain ; Paris n'est plus la capitale des arts et de la civilisation ; c'est un vaste camp couvert de tentes et de baraques. Baraques qui se solderont dans votre budget par 600 millions de déficit.

Tous ces résultats sont dus à la république blanche.

Plusieurs voix. Non, non, à la rouge !

M. *Deville*. Vous avez entre les mains le pouvoir, mais il vous échappera, car rien dans le monde n'est mobile comme cet instrument-là.

M. *Victor Lefranc*, de sa place. Nous perdons notre temps d'une manière déplorable. (Oui ! oui ! c'est vrai.)

M. *Deville*. Nous n'avons pas de généraux de vingt-six ans qui aient gagné la bataille d'Arcole.

Une voix. Nous en avons un qui a vaincu la république rouge, le 24 juin.

M. Deville. Ce n'est pas une raison pour le placer à la présidence.

Une voix. Eh bien ! nous allons vous y mettre. (Rire général.)

M. Deville. Si c'est un trait lancé contre moi, il est tombé à mes pieds. (On rit.)

Une voix. Concluez donc !

M. Deville. Je conclurai quand j'aurai fini. (Hilarité universelle.)

Je soutiens que c'est une faute de confier la présidence à un général. Prenez-y garde ; la république, surtout la république rouge, n'est pas aussi malade qu'on le dit, croyez-en un vieux républicain.

M. *Degoussee*. Je suis un vieux républicain, et, en cette qualité, je viens en mon nom et au nom de tous mes amis, protester ici, avec la plus grande force possible, contre l'avénement d'une république rouge... (Applaudissements.)

Qu'on ne vienne donc pas nous parler ici de république rouge et de république blanche. L'assemblée a accepté, a proclamé et a acclamé la république tricolore... (Très-bien !) et c'est la seule que nous connaissions, que nous voulions connaître. (Nouvelle approbation.)

Ce que nous avons vu de la république rouge, des hommes qui la représentent et des conditions qu'ils imposaient, étaient de nature à les repousser. (Oui ! Oui ! — Energique acclamation.)

L'amendement de M. Deville est rejeté.

M. *Antony Thouret* a la parole pour développer l'amendement suivant proposé par lui et par M. Lagardette, et par plusieurs autres membres :

« Aucun membre d'une des familles qui ont régné sur la France ne pourra être élu président ou vice-président de la république. »

Je ne développerai pas longuement cet amendement, dit-il, je ne veux pas faire aux prétendants l'honneur de m'occuper de leurs personnes. (Oh ! oh !)

Cet amendement, dit-il, proclame l'incompatibilité de la république et de la monarchie ; je me borne à faire un appel à la prudence et à la justice de l'Assemblée.

M. *Napoleon Bonaparte* monte à la tribune. J'avais, dit-il, l'intention de présenter quelques observations sur l'amendement de M. Antony Thouret, mais j'apprends que ce matin la commission s'en est occupée, et qu'après une discussion approfondie, elle s'est décidée à vous en proposer le rejet ; je laisse donc aux orateurs de la commission le soin d'éclairer l'Assemblée sur les conséquences de cet amendement.

M. *Woirhaye*, Membre de la commission. Je viens, au nom de la commission, exposer les motifs qui l'ont portée à repousser l'amendement.

Je commencerai, au nom de l'unanimité de la commission, par m'associer aux idées émises par l'honorable M. Thouret ; il est évident que ce n'est pas sur les marches d'un trône royal ou impérial qu'on reçoit d'ordinaire une éducation républicaine ; mais devons-nous insérer cette incompatibilité dans la constitution ? Nous ne l'avons pas pensé.

Nous voulons que le premier magistrat de la république ait donné par ses actes et par sa vie passée des preuves de son amour pour la république, mais nous avons foi dans l'admirable instinct du peuple et dans son amour pour la république.

M. *Beslay* demande la question préalable, non-seulement sur l'amendement en discussion, mais sur tous ceux qui contiennent des exceptions injurieuses aux personnes, injurieuses en même temps à la puissance et à la dignité de la république.

M. Coquerel, membre de la commission. Deux considérations graves ont pesé dans les délibérations de la commission ; il est utile que l'Assemblée les connaisse.

La commission, dit l'orateur, a traité cette grave disposition de la constitution comme une question de principes, et non contre une question de personnes ; elle n'a pas voulu proposer une loi contre un homme, car une loi contre un homme n'est pas digne d'une Assemblée constituante. (Approbation.) La commission a pensé qu'avec un peuple comme le peuple français, une exclusion est une désignation. (Oui ! oui ! vive adhésion.)

M. Lagardette soutient son amendement.

M. *Lacaze*. J'avais espéré qu'un amendement de cette nature ne serait pas présenté, et que, présenté, il ne serait pas discuté ; il n'en a pas été ainsi. Puisqu'il a été présenté, discuté, je demande à en donner mon avis.

Je n'hésite pas à dire qu'une telle disposition ne doit jamais s'écrire dans une constitution, ni dans aucune loi ; la raison que j'en trouve est bien simple, car cette disposition est toujours inutile, impuissante et surtout dangereuse : c'est une loi de proscription. (Dénégations.) C'est une loi sans exemple dans l'histoire ; on ne l'a inscrite que dans la constitution de l'an III, et vous savez quelle barrière elle a pu opposer.

Quels sont ceux contre qui vous voulez que la constitution soit armée ? Ces derniers fils de races qui ont régné, qu'ont-ils fait pour être mis à l'index ? Voulez-vous que je prenne celui qui est désigne pour affecter le plus de prétention à la souveraineté ? (Etonnement. — Interruption.)

Eh bien ! celui-là, il est venu à cette tribune protester de son dévouement à la république, qui lui avait rendu sa patrie ; s'il venait à manquer à son serment solennel, ah !... (Agitation.) Mais il est au milieu de nous... (Bruits divers.) Est-ce un danger que sa présence ici ?... (La clôture !) Le danger n'est pas dans un soi-disant prétendant, il est dans votre amendement, qui serait pour l'homme dont je parle un véritable piédestal.

Ce discours, souvent interrompu, provoque à la fin une vive agitation.

M. Sarrans se précipite à la tribune ; M. Louis Bonaparte se lève de sa place ; un grand nombre de voix lui crient : Parlez ! parlez ! M. Louis Bonaparte, un moment indécis, descend de son banc et se dirige vers la tribune, qui lui est cédée par M. Sarrans. Un vif mouvement d'intérêt se manifeste dans l'Assemblée,

M. *Louis-Napoleon Bonaparte*. Je ne viens pas parler contre l'amendement. Certainement, j'ai été assez récompensé en retrouvant tout-à-coup mes droits de citoyen pour ne pas avoir d'autre ambition.

Je ne viens pas non plus, en mon nom, réclamer contre les calomnies répandues contre moi et contre le nom de prétendant, mais c'est au nom de 300,000 électeurs qui m'ont envoyé ici par trois fois, que je viens réclamer et désavouer complétement ce nom de prétendant qu'on me jette toujours à la tête.

(Ces paroles sont suivies d'une longue agitation.)

M. *Sarrans* jeune monte à la tribune.

M. *Antony Thouret*. Après les très-courtes paroles que vous venez d'entendre, je comprends l'inutilité de mon amendement et je le retire. (Sensation profonde et prolongée.)

L'article 42, de la commission, est adopté sans modification.

M. *le président* met ensuite aux voix ces mots réservés de l'article 44 : « Si les conditions exigées par l'article 42 ne sont pas remplies. » — Adopté.

L'ensemble de l'article 44 est mis ensuite aux voix et adopté.

« Art. 45. Le président de la république est élu pour quatre ans, et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années. »

M. *Besançon* propose par amendement d'élire le président de la république pour la même durée que l'Assemblée nationale est élue, c'est-à-dire pour trois ans ; il laisse cependant la durée de quatre ans pour la première élection.

L'amendement est mis aux voix ; il est rejeté.

Deux autres amendements, fixant à trois années la durée des fonctions du président de la république, sont également rejetés.

Aucun autre amendement n'est presenté sur l'art. 45, qui est mis aux voix et adopté sans modification.

La séance est levée à 6 heures.

DE LA PROPRIÉTÉ, PAR M. A. THIERS.

LIVRE PREMIER. — DU DROIT DE PROPRIÉTÉ.

(Voir le *Journal de La Haye* d'avant-hier.)

CHAPITRE XI. (*Suite.*) — DU RICHE.

D'ailleurs, les enfants du riche sont-ils tous oisifs, débauchés, dissipateurs ? Il est bien vrai qu'ils ne travaillent pas comme celui qui laboure, file ou forge. Mais, encore une fois, n'y a-t-il donc que le travail des mains ? Ne faut-il pas, je le répète, qu'il y ait des hommes voués à étudier la nature, à découvrir ses lois pour en user au profit de l'espère humaine, pour apprendre à employer l'eau, le feu, les éléments, pour apprendre à constituer, à gouverner les sociétés ? Il est encore vrai que ce n'est pas le riche qui fait le plus souvent ces sublimes découvertes, bien que ce soit lui quelquefois ; mais c'est lui qui encourage, c'est lui qui contribue à former ce public instruit pour lequel travaille le savant modeste et pauvre, c'est lui qui a de vastes bibliothèques, c'est lui qui lit Sophocle, Virgile, le Dante, Galilée, Descartes, Bossuet, Molière, Racine, Montesquieu, Voltaire. Si ce n'est lui, c'est celui, autour de qui on les lit, les goûte, les apprécie, et qu'on réunit cette société éclairee, polie, au goût exercé et fin, pour laquelle le génie écrit, chante et couvre la toile de couleurs ! Quelquefois ce riche est lui-même un bon juge, quelquefois il est aussi l'un de ces esprits éminents, qui ne se bornent pas à jouir des œuvres du génie, mais qui en produisent d'éclatantes. Il est le riche Salluste, le riche Sénèque, le riche Montaigne, le riche Buffon, le riche Lavoisier, il est aussi l'homme d'Etat éminent qui préside aux destinées de sa patrie.

Ainsi, un simple filateur de coton accumule des richesse immenses ; il est Anglais et s'appelle Peel. Consacrant sa vie à ses ateliers, il est peu versé dans la connaissance des affaires d'Etat, mais il prodigue à son fils tous les genres de savoir, et ce fils, s'élevant au-dessus de son père, joignant aux connaissances les plus étendues l'influence de la fortune, devient l'un des premiers hommes d'Etat d'Angleterre, et, se plaçant entre les vieilles races et les nouvelles, gouverne sa patrie avec un heureux mélange d'esprit ancien et d'esprit nouveau. Est-ce donc un spectacle odieux, que celui d'un père qui, après avoir employé ses facultés d'une manière lucrative, fournit à son fils le moyen de les employer d'une manière moins lucrative, mais plus noble et plus élevée ? N'est-il pas bon, n'est-il pas nécessaire qu'après l'un de ces emplois, vienne l'autre ? Laissez-moi vous citer encore d'autres exemples qui en leur temps dépitèrent bien des envieux.

Dans la république la plus féconde en richesses et en chefs-d'œuvre, car elle donna au monde le Dante, Pétrarque, Boccace, Machiavel, Galilée, Ghiberti, Brunelleschi, Léonard de Vinci, Michel-Ange, dans cette république qui répandit en Europe le drap, la soie, le velours, l'orfévrerie le florin, le crédit, il y eut une famille de marchands illustres, qui ont légué leur nom à l'un des trois grands siècles de l'humanité, les Médicis ! Trouvez-vous bien mauvais les exemples qu'il ont donnés au monde ?

Jean de Médicis, en 1400, fonda la fortune de sa famille. Doux, prudent, laborieux, possédant au plus haut degré le génie du négoce, il amassa des richesses immenses, et répugnant comme un sage aux affaires publiques, même un peu mélancolique suivant Machiavel, il conseilla à ses enfants de ne jamais s'approcher du gouvernement. Souvenez-vous, leur dit-il à son lit de mort, que je ne suis allé au *palais vieux* (c'était le palais du gouvernement) qu'après y avoir été appelé (*chi chiamato*).

Ses conseils furent heureusement peu suivis. Son fils, Côme, entouré des plus savants maîtres, instruit dans les sciences, les arts, la politique, doué d'un génie hardi, se mêla, malgré les avis de son père, aux affaires publiques, fut proscrit, rappelé avec enthousiasme, ne gouverna pas, mais influença trente années la république florentine, fit bâtir par Michelozzo le ravissant palais de sa famille, vécut avec Masaccio, Brunelleschi, Ghiberti, Donatello, le Pogge, fonda des écoles de grec à Florence, accrut encore la fortune de sa famille, et toutefois, en étant politique et savant, resta négociant. Ce négociant cependant quittait son comptoir à certaines fêtes, pour aller dans la charmante retraite de Cafiagiolo, y lire, devinez quoi ? y lire des Dialogues de Platon, que le Pogge lui avait traduits, et qu'il avait payés par une grosse somme d'or. Son fils Pierre lui survécut à peine, et la gloire de sa maison passa à son petit-fils, à celui que la postérité n'a cessé d'aimer, d'admirer, sous le nom de Laurent le Magnifique. Celui-là, plus désobéissant encore aux conseils de son aïeul, négligea tout-à-fait le commerce, et ne fut que savant et politique. Elevé avec Politien et Pic de la Mirandole, poète, chevalier, excellant dans tous les exercices du corps, laid comme Socrate et séduisant comme Alcibiade, homme d'état aussi sage que négociateur irrésistible, il sauva sa patrie menacée d'une coalition générale, lui ramena, lui soumit par la douceur de sa domination toutes les cours d'Italie, les fit vivre quinze ans dans un repos profond, que les historiens italiens ont appelé l'âge d'or de leur patrie, écrivit des vers exquis, fit rechercher et découvrir dans l'Europe entière les plus précieux manuscrits grecs et latins, les plus belles statues antiques, donna Michel-Ange au monde, charma, éblouit par sa magnificence les princes italiens qu'il avait attirés à Florence dans l'intérêt de la concorde générale, pensa à tous excepté à sa fortune, la prodigua, la compromit, mais si notoirement dans l'intérêt général, que Florence reconnaissante déclara confondus le trésor des Médicis et celui de la république, mourut enfin emportant le bonheur de sa patrie dans la tombe, car la prudence qui la rendait heureuse, descendue avec lui au cercueil, Français, Allemands, se jetèrent en Italie, la ravagèrent pendant un demi-siècle, et la firent ce qu'elle est encore, c'est-à-dire esclave.

Aurait-il mieux valu que ce beau phénomène de transmission héréditaire n'existât point ? Que la fortune de Médicis étant arrêtée à Jean, Côme eût été obligé d'employer sa vie à la recommencer ; qu'arrêtée de nouveau a Côme, Laurent eût été obligé de la recommencer encore, et qu'aucun d'eux n'eût trouvé le temps de cultiver les arts, les lettres et la politique ?

Ces agglomérations de fortune, conséquence forcée du travail indéfiniment excité, procurent donc les loisirs nécessaires à la culture des hautes sciences. Elles forment cette région sociale où l'esprit ne naît pas toujours, où il naît quelquefois, mais où il a besoin d'habiter, pour être goûté, excité, encouragé. Ainsi, dans ses profondes méditations, la nature livrée à elle-même fait qu'une convenance des choses répond à mille autres. Il faut que l'homme qui travaille ait la faculté de devenir riche, pour avoir un but à ses efforts, et en même temps, en devenant riche, il crée pour ses fils les loisirs de l'esprit. Ainsi, dans l'univers tout se tient, se soutient, contraste sans se contredire, forme mille reflets harmonieux, comme dans un tableau coloré par une main habile et savante.

Est-ce là tout le rôle du riche ? Le fils enrichi par le travail de son père a non seulement de beaux livres et de beaux tableaux, mais un palais meublé d'étoffes somptueuses, des tables abondamment servies, des chevaux fougueux, des chars élégants ? Dites-nous, ô philosophes de l'envie, faut-il de toutes ces choses dans une société ? Etes-vous quakers, haïssant tout ce qui brille, n'aimant que le blanc et le noir, peut-être le gris comme seule variété permise, ou bien voulez-vous, au contraire, une société sans cesse en mouvement, et dans laquelle se trouvent, je le répète, trois termes inévitables : le produit inférieur, le produit moyen, le produit supérieur.

Cette société veut-elle faire des progrès, elle est contrainte à n'aller que de l'un de ces termes à l'autre. Veut-elle du bon marché ? Il est encore indispensable que les trois se combinent, pour que le bon marché résulte de la réversion des frais du premier sur le second, du second sur le troisième. S'agit-il, par exemple, de la production agricole ? Le froment, le seigle, la pomme de terre se succédant sur la terre pour n'en laisser aucune partie improductive, admettez-vous qu'il faille dans les produits de toute société, la variété dans l'abondance, la finesse, l'élégance, la beauté enfin ?

Quels que soient vos penchants personnels, que je soupçonne de n'être pas ceux des quakers, permettez-moi de vous faire connaître la loi de toute production. Si on ne produit pas beaucoup, on produit mal et chèrement, et si on produit beaucoup, on produit plus ou moins bien, par suite de l'inégalité des facultés humaines, cause toujours agissante. Généralement on commence par produire mal, ensuite médiocrement, pour finir par produire bien, très-bien, puis encore mieux ; et tandis qu'on s'avance de la sorte, on le fait en gardant toujours cette distance inévitable du produit inférieur au produit moyen, du produit moyen au produit supérieur. Ou il ne faut pas de progrès, ou il faut ces trois termes. Ou il faut la vallée de Tempé, habitée par des pâtres, mangeant la chair de leurs troupeaux, tissant leur laine, pâtres que les poètes disent innocents que je vous déclare, moi, très-grossiers, souvent livrés à d'ignobles vices, ayant leurs Caïns, s'ils ont leurs Abels, et leurs pauvres aussi cent fois plus hideux que ceux de Londres et de Paris, car ce sont ces cré-

tins portant à leur cou les insignes de la misère physique, et sur leurs traits idiots les signes de la misère morale; ou il faut, dis je, cette ces srois variétés de production se prêtent un secours mutuel. Le prix du froment permet à l'agriculteur de vendre le seigle à bas prix; le prix du seigle permet de livrer la pomme de terre à plus bas prix encore. S'agit-il de la production manufacturière, même réciprocité. Il y a cinquante ans, lorsqu'on introduisit la filature du coton en France, on fabriqua d'abord mal et chèrement, puis un peu moins mal et moins chèrement, enfin très-bien et à bon marché. On continue en filant plus finement le fin, le moyen, le gras, et en les donnant chaque jour à meilleur marché, grâce à la réversion de frais qui s'opère des uns sur les autres. Même phénomène pour ces élégants tissus de laine, qu'autrefois on allait chercher dans les vallées du Thibet, qui ne figuraient, il y a un demi-siècle, que sur les nonchalantes épaules de la femme opulente, qui aujourd'hui sont descendus sur celles de la femme simplement aisée, et ont permis au tissu de mérinos de recouvrir la modeste femme de l'ouvrier. Si on ne produisait pas le beau tissu de cachemire, on ne pourrait pas produire à bas prix celui de mérinos dont la femme de l'ouvrier se pare les jours de fête. Les beaux et rapides chevaux de pur sang, sur lesquels le fils dissipé du riche s'enfuit au galop à travers les allées d'un parc, dédommagent l'agriculteur d'avoir élevé le cheval moins élégant sur lequel montent nos braves cavaliers, ou le cheval grossier qui traîne la charrue. Mais ces produits plus recherchés, plus fins, plus rares, qui les payera, s'il n'y a des accumulations de fortune dans quelques mains heureuses, que le travail présent ou passé a enrichies? La richesse, la médiocrité, la pauvreté s'entr'aident ainsi, et payent moins cher, parce qu'elles payent ensemble les divers états de l'industrie humaine.

Sans doute il vaudrait mieux qu'il y eût du pur froment pour toute bouche à nourrir, du cachemire pour toute femme à vêtir, le beau coursier d'Arabie pour tout cavalier à monter! Ah! que ne dépend-il de nous de nourrir des meilleurs aliments, de vêtir des plus beaux tissus, de loger dans les plus saines demeures, ce peuple que nous aimons beaucoup plus que ceux qui le flattent, dont nous apprécions le simple et naïf bon sens, quand on ne l'a pas corrompu! Mais cela est-il au pouvoir de la science ancienne et moderne?

Dieu, Dieu, ce grand coupable, a voulu que l'homme commençât sur cette terre par le gland, pour finir, à force de travail, par le pain de froment, et il nous semble que, s'il a voulu faire du bien-être le prix du travail, et de la vie une épreuve, il est permis de s'incliner devant la profondeur d'un tel dessein.

Ces aliments choisis, ces vêtements beaux et sains que vous enviez au riche, le pauvre les aura un jour; oui, il les aura moyennant que la société travaille longtemps encore. Vaine promesse! dira t-on. Pas si vaine, si on en juge d'après le passé. Il y a trois ou quatre siècles, les rois, dans leurs donjons, avaient de la paille sous les pieds. Aujourd'hui, le plus simple commerçant, dans l'intérieur de sa demeure, marche sur des tissus de laine émaillés de fleurs. Pour qu'il en fût ainsi, la société a travaillé des siècles. Qu'elle travaille encore, et ce qui n'appartient qu'au riche sera le lot du pauvre. Mais quand la société sera parvenue à ce point, le tissu fin sera plus fin encore, et il faudra toujours la richesse, l'aisance, la médiocrité (qui ne sera plus la pauvreté, j'espère) pour correspondre aux trois états de toute industrie humaine, pour payer le produit supérieur, moyen et inférieur, car l'industrie en progrès est comme une colonne en marche, elle a toujours une tête, un centre, une queue.

Voyez ce qui arrive au milieu des grandes perturbations politiques et sociales, plus menaçantes pour le riche que pour le pauvre, elles effraient le premier, l'éloignent de toutes les jouissances du luxe, et à l'instant toute prospérité s'arrête. On crie, on s'emporte contre le riche, on veut l'accabler d'impôts, on frappe tout ce qui lui ressemble dans les hauts fonctionnaires de l'état, on réduit tous les traitements, et la misère ne fait que s'accroître à mesure que la consommation des objets de luxe s'interrompt plus complètement. Alors on s'écrie qu'il faut secourir l'industrie, on en cherche les moyens, et on dépense en secours donnés à telle ou telle manufacture, en primes à l'exportation, dont l'étranger profite seul, deux, trois fois plus qu'on n'a gagné de millions par des impôts mal assis ou des réductions mal entendues. On se voit donc obligé de refaire, mal, incomplétement, ce qu'il aurait suffi de laisser exister, et on ressemble à ces enfants qui, entraînés par le penchant à détruire, veulent replanter après coup les plantes qu'ils ont arrachées du sol, ou rappeler à la vie l'animal inoffensif qu'ils ont tué.

Je n'ai pas dit encore toutes les fonctions de la richesse dans la société. Elle a un autre rôle que celui d'acheter ces produits raffinés dont la production et la consommation sont indispensables; elle seule peut fournir des capitaux au génie inventeur, génie hardi, téméraire, exposé à se tromper souvent, et à ruiner ceux qui le commanditent. Voici, par exemple, une invention nouvelle, qui doit changer la face du monde: son inventeur la prône, et la donne pour ce qu'elle est, pour une merveille. Mais bien d'autres en ont dit autant des inventions les plus ridicules. Il faut essayer, risquer de grands capitaux, et, pour risquer, pouvoir perdre, le pauvre, l'homme aisé lui-même, le peuvent-ils? L'appât du gain les tente quelquefois, et ils perdent à ces témérités le modeste fruit de leurs économies. Loin de les y exciter, on doit les en décourager au contraire. Mais le riche qui a beaucoup plus qu'il ne lui faut pour vivre, le riche peut perdre, dès lors peut risquer, et, tandis qu'il est livré aux dissipations d'une société élégante, ou aux agitations de la politique, ou aux distractions des voyages, laissant ses capitaux accumulés chez le banquier en crédit, il lui confie son superflu, qui sert à encourager les entreprises nouvelles. Il perd ou gagne à ces entreprises. Il est peu à plaindre s'il perd. Il devient plus riche s'il gagne, et peut encourager un autre génie plus hardi encore.

Ainsi cette inégalité de richesses, qui répond déjà aux besoins de l'industrie humaine toujours inégale dans ses produits, a seule aussi le moyen d'être hardie comme le génie. Il lui reste un dernier rôle, qui complète son sort en ce monde, et cette fois, ô cruelle envie, vous ne l'aimerez pas davantage, mais vous serez du moins condamnée au silence! Elle peut être bienfaisante. Oh! sans doute, le riche, qui souvent est un oisif, un dissipateur, vice qu'il expie bientôt par la misère, qu'il expie cruellement, car le pauvre a du moins des bras, et lui n'en a pas, le pauvre n'a pas de honte, et lui en est dévoré, le riche aussi a quelquefois un cœur sec, indifférent à l'infortune, et il ne demeure pas impuni; car, outre qu'il est privé des plus douces jouissances qui existent sur la terre, il est poursuivi par la plus juste, par la plus cruelle haine qu'on puisse inspirer aux hommes, la haine contre le riche avare et insensible. Mais il est bienfaisant quelquefois, et alors il quitte ses palais pour aller visiter la chaumière du pauvre, bravant la saleté hideuse, la maladie contagieuse, et quand il a découvert cette jouissance nouvelle, il s'y passionne, il la savoure, et ne peut plus s'en détacher. Supposez toutes les fortunes égales, supposez la suppression de toute richesse, et de toute misère, personne n'aurait moyen de donner, mais personne, suivant vous, n'aurait besoin qu'on donnât, ce qui est faux. En supposant même que cela fût vrai, vous auriez supprimé la plus douce, la plus charmante, la plus gracieuse des vertus de l'humanité. Triste réformateur, vous auriez gâté l'œuvre de Dieu en la voulant retoucher. Laissez-nous, je vous en prie, laissez-nous le cœur humain, tel que Dieu nous l'a fait. Sans doute si, pour avoir la satisfaction de voir des riches bienfaisants, nous avions créé des pauvres à plaisir, vous auriez raison de dire qu'il vaut mieux qu'il n'y ait pas de pauvres, dût-il ne pas y avoir des riches capables de donner. Mais n'oubliez pas que ce riche n'a pas fait pauvres ceux qui le sont, que s'il n'était pas devenu riche, c'est-à-dire si ses pères n'avaient ajouté par leur travail à la richesse générale, les pauvres seraient plus pauvres encore, et que son adorable bienfaisance, pour pouvoir se montrer généreuse envers le malheur, n'a pas commencé par lui prendre, afin de pouvoir lui donner. Dans cette marche incessante vers un état meilleur, le travail qui a réussi vient au secours du travail qui n'a pas réussi, et la richesse qui peut avoir tous les vices, mais qui peut aussi avoir toutes les vertus, soutient la pauvreté. Elles marchent appuyées l'une sur l'autre, se procurant des jouissances réciproques, et formant un groupe cent fois plus touchant à voir que votre pauvreté seule à côté d'une autre pauvreté se refusant mutuellement la main, et privées de deux sentiments exquis, la charité et la reconnaissance.

Encore une observation sur ce sujet, et je ne vous parlerai plus du riche. Ces accumulations de richesse, si apparentes aux yeux, ne sont ni aussi nombreuses ni aussi considérables qu'on l'imagine, et s'il prenait la fantaisie de les partager, on aurait procuré une bien petite portion aux co-partageants. On aurait détruit l'attrait qui fait travailler, le moyen de payer les hauts produits du travail, effacé en un mot le dessein de Dieu, sans enrichir personne. En effet, croyez-vous que les riches soient bien nombreux, et qu'ils soient bien riches? Ils ne sont ni l'un ni l'autre. Personne n'a compté les fortunes dans une société; mais dans un Etat comme la France où l'on suppose douze millions de familles, en comptant trois individus par famille, on sait qu'il existe deux millions de familles qui ont à peine le nécessaire, et souvent même en sont privées; six millions qui ont le nécessaire, trois millions qui ont l'aisance, près d'un million qui ont un commencement d'opulence, et tout au plus deux ou trois centaines qui possèdent l'opulence elle-même.

Supposez un partage égal, on ne disputera rien à ceux qui jouissent du nécessaire, on pardonnera peut-être à la simple aisance, même à la fortune qui commence; mais si on prenait la fortune des trois cents qui ont la véritable opulence, on ne paierait pas la moitié des dépenses de l'Etat pendant une année. On n'aurait pas ajouté une quantité appréciable au bien-être des masses, et on aurait supprimé le stimulant qui, en excitant le travail, produit l'amélioration de leur sort. Ces accumulations qui brillent aux yeux, qui en brillant contribuent à exciter l'ardeur au travail, qui servent à acheter les produits les plus raffinés d'une industrie en progrès, quelquefois a répandre comme un baume bienfaisant sur le travail moins heureux, ces accumulations réparties sur la masse ne lui procureraient rien, et auraient détruit tous les mobiles qui, en excitant l'homme à travailler, ont amené le meilleur état de l'espèce humaine. Il est bien certain qu'aujourd'hui le peuple est moins indigent qu'il y a quelques siècles; que les famines, par exemple, n'emportent plus des générations entières; que le peuple, mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé (sans l'être aussi bien qu'on devrait le désirer), n'est plus exposé aux contagions résultant de la malpropreté, de la misère, comme en Orient ou au moyen-âge. Comment cela s'est il fait? par l'ardeur que dans tous les siècles on a mis à devenir riche. Détruisez la richesse, et le travail cesse avec le stimulant qui l'excitait. Vous n'avez pas ajouté un millième peut-être à l'aisance actuelle de tous, et vous avez détruit le principe qui en cinquante ans peut la doubler ou la tripler. Vous avez, ainsi qu'on l'a dit, tué la poule aux œufs d'or.

Souffrez donc ces accumulations de richesses, placées dans les hautes régions de la société, comme les eaux qui, destinées à fertiliser le globe avant de se répandre dans les campagnes en fleuves, rivières ou ruisseaux, restent quelque temps suspendues en vastes lacs au sommet des plus hautes montagnes.

Ainsi l'homme n'a rien en naissant, mais il a des facultés variées, puissantes dont l'emploi peut lui procurer tout ce qui lui manque. Il faut qu'il les emploie. Mais quand il les a employées, il est d'une équité évidente que le resultat de son travail lui profite à lui, non à un autre, devienne sa propriété, sa propriété exclusive. Cela est équitable, et cela est nécessaire, car il ne travaillerait pas, il s'occuperait a piller, s'il n'était pas sûr de recueillir le fruit de son travail; son semblable en ferait autant, et ces pillards, se rejetant les uns sur les autres, ne trouveraient bientôt plus à piller que la nature elle-même. Le monde resterait barbare.

Les arts, en effet, même les plus imparfaits, exigent au moins pour un temps la certitude de la possession. Le poisson dont vit le sauvage pêcheur, ne se montre qu'à quelques époques de l'année dans les parages où on le pêche. Le buffle ou le castor, dont vit le sauvage de l'Amérique, ont aussi des habitudes passagères dont il faut profiter et savoir épier le retour. Enfin, la terre ne produit qu'une moisson, qu'il faut attendre pendant une année. Que résulte-t-il de ces conditions de la nature des choses? C'est qu'il faut que l'homme puisse accumuler les fruits de sa pêche, de sa chasse, de sa culture, et que personne dans l'intervalle ne puisse les lui enlever, car autrement il ne se donnerait pas la peine de les produire. Il ne ferait que ce qui serait nécessaire pour vivre au moment même où il serait sollicité par la faim. Il ne cultiverait aucun art, il vivrait toute l'éternité de ce qui pourrait se cueillir rapidement et s'ensevelir à l'instant même dans l'asile inviolable de son estomac, c'est-à-dire de glands, ou de quelques oiseaux tués avec une pierre et une fronde.

Mais tout art qui exige du temps, de la réflexion, de l'accumulation, il y renoncerait, s'il n'avait la certitude d'en recueillir les produits. Il y en a un surtout, le premier de tous, l'agriculture, qu'il abandonnerait à jamais, si la possession de la terre ne lui était assurée. Car cette terre féconde, il faut s'attacher à elle, s'y attacher pour la vie, si on veut qu'elle reponde par sa fécondité à votre amour. Il faut y fixer sa chaumière, l'entourer de limites, en éloigner les animaux nuisibles, brûler les ronces sauvages qui la couvrent les convertir en une cendre féconde, détourner les eaux infectes qui croupissent sur sa surface, pour les convertir en eaux limpides et vivifiantes, planter des arbres qui en écartent ou les ardeurs du soleil, ou le souffle des vents malfaisants, et qui mettront une ou deux générations à croître; il faut enfin que le père y naisse et y meure, après le père le fils, les petits-fils! Qui donc se donnerait tous ces soins, si la certitude qu'un usurpateur ne viendra pas détruire ces travaux, ou sans les détruire s'en emparer pour lui, n'excitait, ne soutenait l'ardeur de la première, de la seconde, de la troisième génération? Cette certitude, qu'est-elle? sinon la propriété admise, garantie par les forces de la société? (*La suite prochainement.*)

Nous appelons vivement l'attention du public sur la représentation que la société des chanteurs néerlandais, qui pour la plupart font partie des chœurs du Théâtre-Royal de La Haye, se propose de donner, dimanche prochain, dans la salle de *Tivoli*, au bénéfice d'un de leurs camarades, M. J. Hamburg. Le spectacle sera composé des vaudevilles suivants:

DE ZANGZIEKE KLEERMAKER (*le Bouffe et le Tailleur*). Suivi: DE SCHOONE KUNSTEN ONDER DE DAKPANNEN (*la Mansarde des Artistes*), arrangé en opéra-comique par J. H. Dessauer Jr. Le spectacle sera terminé par: DE DRIE GESLUIJERDE DAMES, vaudeville en un acte.

KONINKLIJKE HOLLANDSCHE SCHOUWBURG.

Op Vrijdag 13 *October* 1848. (N° 4 in het abonnement.)

LEON OF TROTSCHHEID EN EERZUCHT,

tooneelspel in vijf bedrijven, vrij gevolgd naar het Fransch, door den Heer H. van Overvest Kup. In vele jaren niet vertoond.

Gevolgd door:

DE VROUWENHATER,

tooneelspel met zang in één bedrijf, het Fransch vrij gevolgd door den Heer C. J. Honig.

De aanvang ten half zeven uren.

ANNONCES.

Monsieur S. N. DENTZ, Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine, de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 14 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 18 de ce mois; il descendra à l'Hôtel du *Maréchal de Turenne*. (223)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, Mercredi 11 Octobre. — Les nouvelles qui sont arrivées de Vienne ont occasionné une véritable panique à notre bourse. Grand nombre de vendeurs se sont présentés en fonds autrichiens, ce qui a eu pour suite une baisse considérable dans les fonds autrichiens.

Les fonds hollandais, ainsi que les autres fonds étrangers, se sont ressentis également de cette situation fâcheuse.

ROTTERDAM, Mercredi 11 Octobre. — Les fonds hollandais, aussi bien que les fonds étrangers, étaint en baisse par suite des nouvelles défavorables reçues aujourd'hui de Vienne.

PARIS, mardi 10 octobre. — Au commencement de la bourse nos fonds étaient très lourds: le 5 % est tombé à 67-55; le 3 % à 43-70 et l'emprunt à 67-70; mais sur le bruit qui a couru et qui paraît avoir quelque consistance que le général Cavaignac se rapprochait des membres de la rue de Poitiers, une hausse subite, et qui s'est naturellement trouvée aidée par les bas cours d'ouverture a porté le 5 % à 68-50 pour retomber à 63-30, et revenir à 68 50 cours de fermeture, en hausse de 65 c. sur hier; le 3 % à 44-30 en hausse de 40 c et l'emprunt à 65-75, en hausse de 50 c., à terme le 5 % 68-40; le 3 % 44-25; l'emprunt 68 50.

Les actions de la banque de France sont remontées de 30 fr. à 1580. Les bons du trésor ont été négociés à 22 1/2 % de perte.

Chemins de fer. — L'Orléans a baisse de 15 f., sans cause, le Versaille rive gauche de 2 f. 50 et le Lyon de 1 f. 25. Le centre est monté de 2 f. 50 c. et le Marseille, le Bordeaux, le Nord, le Strasbourg et le Tours à Nantes, de 1 f. 25. Le Bale et le Rouen n'ont pas varié. Le St. Germain a été fait à 300.

Fonds étrangers: Le 5 % belge (1840), a baissé de 1/4 à 78; le 5 % (1842), non coté depuis quelques jours, a été fait à 78 1/4. — L'emprunt romain est monté de 1/4 à 64, celui du Piémont a, au contraire, baissé de 5 fr. à 875; la rente de Naples n'est pas cotée. Il ne s'est rien fait dans les fonds étrangers.

LONDRES, lundi 9 octobre. — Les prévisions favorables en ce qui concerne le revenu trimestriel, ont causé une satisfaction générale dans la cité, mais on attend avec une vive inquiétude l'élection du président en France.

Les fonds anglais ont été lourds en baisse à 85 5/8, 3/4 par suite de quelques ventes importantes. — Bons de l'échiquier 32, 35 sh. de prime. — Act. de la banque en compte 192.

Les fonds étrangers ont subi le contre-coup de la situation défavorable des fonds anglais. Port. 4 % en baisse 24 1/2, 24. — Brésil 5 % plus favorable à 73 3/4 ex-dividende. — Mexic. 18 1/2, 7/8. — Esp. 5 % 11 1/2, 5/8; 3 % 23 3/8. Holl. 2 1/2 % 45 1/4, 1/2. — Les actions des chemins de fer se sont traitées en baisse. Luxembourg 5 3/4 liv. sterl. de perte.

ANVERS, mercredi 11 Octobre. — 2 heures. — Bourse ferme. — Fonds belges: 5 % 78 1/4 % fait et reste P.; d° 4 1/2 % 71 7/8 % fait et reste 72 % P.; d° 2 1/2 % a été traitée à 39 1/16, 1/8 et reste 39 1/8 % et A.

Fonds espagnols: 5 % 7 1/8 % fait; d° 3 % dette intérieure 17 11/16 % A.

2 3 4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 39 1/16 % A. et 39 1/8 P.

BERLIN, mardi 10 octobre. — A notre bourse il s'est fait peu d'affaires. Les cours des fonds sont restés comme hier.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 11 OCTOBRE.

Dette act... 2½	44	Dito.......... 3	21, ¼	Certific. dit... 6	
Dito dito..... 3	52	D° int. à 6 m 3	17 5/16	Pologne Cert. 4	
Dito en liq ... 3		Coup. Ardoin.	5½, 11/16	Lots Pol. fl. 300	
Dito dito...... 4	68⅛	Passive.........	2¾	Dito dito. fl. 500	
Emp des I.-O. 4	67⅛	Deferred.......		Amér. Phil. B. 6	
S. d'Am.... 3½	63¾	Dett. diff. à P.		Dito Act. de B.	
Soc. de C... 4½		Portug. à L^s. 3	21⅜	Autr. Mét. ... 5	61½
Lac de Harl. 4½		Dito dito...... 4	22¾, ⅞	Dito.......... 2½	32
C de f^r du R. 4½		D° int. à 1 Conto		Dito.......... 4	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope. 5	97⅝	Brés.......... 5	76, ¼
Dito........ 4½	81⅛, ¼	Dito dito..... 5	97¾, 98	Dito 1843..... 5	
Belgique.... 4½		Certific. dito 5	86¾, 87	N. Mexic....... 5	16¾, ⅞
D° Rothsch. 2½	36¼	Dito dito...... 4	77⅛, 77¼	Peru........... 6	16¼
Esp. Ard. 85 l. 5	7¼	Bill. Stieglitz. 4	76½	Grenade....... 1	
Dito de 510 l. 5	6⅞	Cert. à Hamb. 5		Venez...... 2½	
Dito Pièc. c. 5	6 1/16, ¾	Insc. au gr.-l. 6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 11 OCTOBRE.

Pays-Bas. — Dette activ. 2½ 0/0 44½	Esp. — Ard. int. L. 510 5 0/0
Dito dito 3 »	Russie — Emprunt 5 » 97¾
Dito dito 4 » 68¾	Stieglitz. 4 »
Esp. — Ard. de L. 170. 5 » 6¼	Autriche. — Certi. Mét. 2½ » 33⅜

BOURSE DE PARIS DU 10 OCTOBRE.

3 p. c. au compt	44 30	Belg. 3 p. 1838		Chemins de fer.	
» fin cour.	44 25	» 2½ 1815		Paris St-Germ.	300
Emprunt 1847	68 75	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	
» fin cour.	68 50	Esp. dette act.		» » r. g.	92 50
5 p. c. au compt	68 50	» différée ..		» Orléans....	620
» fin cour.	68 40	» nouv. 3 p.		» Rouen......	375
Banq. de Franc	1580	» dette int.		Paris Nord.....	360
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.		» Strasb...	331 25
Belg. 5 p. 1840	78	Rome Em. 1841	64	» Lyon....	360
» 5 p. 1842	78¼			Zinc. Vieille Mt.	
» 4½ 1844				» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 9 OCTOBRE.

Cons. Compt...		Péruviens......	30, 32	Dito différée...	
D° en liquidat.	85¾, ⅞	3 p. c. port......		Dito passive....	2⅞, 3
Belges.	70, 72	4 p. c. d° 1831.	23½, 24½	Mexique........	18½, ¾
Hollande 4 p c.	69, 69½	Brésiliens......	73, 74	Russie.	
Dito ½ p. c.	45, 45½	Detteact. esp. 5	11⅛, ⅜	Colombie.......	1⅞, 2⅛
		Dito. 3 p c.....	23½	Danois..........	

BOURSE D'ANVERS DU 11 OCTOBRE.

Belg. C^e de la		Autr. Métal. 5		Dette diff. 1831
bq B. . . 2½		Dito 2½		Dito pass. 1834
Cert. de la soc.		L^s/250 E. 1839	512 P	Russie. Emp. à
g R. . . 2½	39, 39⅛ P	Dito de ƒ500.		Ams. H. C^e 5
Emprunt. . 3		Pol. L^s de ƒ300		Dito d° nouv. 5
Dito. . . . 4		Dito de ƒ500.		Prusse. Dito l.
Dito. . . . 4½	72, 71⅞ A	Bade. Lots de		à Berl. 1832
Dito de 1840. 5	78⅛ A	ƒ 50 1840. .		Nap. Cert. Falc 5
Dito 1842. . 5	75½ A	Dito 1845. . .		Etat Romain. 5
Holl. D^e act. 2½		Esp. Ep. 1834 5	7, 7 1/16	

BOURSE DE BERLIN DU 10 OCTOBRE.

Obligat. . 3 1/2	73, 73½	Ch. Aix à Maest		Hollande 2 1/2	
Russ. (Roths.).	101 P	Obl de la S.C.M.	87½	Lots de Pol. 500	66¾
Dito Stiegl. 4	82½ A	Banque de Prus	83½, 81½	Dito 300	94
Ch. de fer rhén.					

BOURSE DE FRANCFORT DU 10 OCTOBRE.

Métaliques . . 5	72¼ à ⅜	Métalliq. 2 1/2	37¼ à ⅜	Emp 1839 fl 250	79½, 80
» . . 4	58½	Banque......	1185, 1195	Hollande. 2 1/2	45¼ à ⅜
» . . 3		Emp 1834 fl 500	116½ 117½	Espagn. d. int.	17¾ à 18⅛

CHANGES DE BERLIN DU 10 OCTOBRE.

Amst. court. .	143⅞	Hamb. 2/m.	150¼	Vienne 2/m...	92⅛
2/m. . .	143	Londres 3/m.	6.24⅜	Francf. 2/m...	56.24
Hamb. court...	150⅞	Paris 2/m.	81 1/12, ¼	St-Petb 3/S....	106⅝

CHANGES DE FRANCFORT DU 10 OCTOBRE.

Amsterd. court	101⅛ A	Hamb. court ..	88½ P	Paris court.....	94⅞ A
2/m ..	100½ A	2/m ..	88⅛ A	3/m...	
Berlin court...	105⅛, ¼ A	Londres court.	120⅞ A	Vienne court..	110⅝, 111
3/m...		2/m...	120 A	3/m ..	

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, JEUDI 12 OCTOBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

Pays-Bas.	— Dette active.	2½	0/0	44 1/16
	Dito dito	3	»	52 1/8
	Dito dito	4	»	68 1/4
Espagne.	— Ardoins de L. 510.	5	»	6 7/8
	Dito intér. L. 510	3	»	17 3/8
Russie.	— Emprunt Hope 1798 & 1816. .	5	»	97 3/4
Autriche.	— Obligat. Métalliques.	2½	»	32 1 2

LA HAYE, chez C. Van der Meer, *Spui*, N° 75.